

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Activité « Avec nos dameurs ! »

Station de l'Alpe du Grand Serre

SAAGS Société d'Aménagement de l'Alpe du Grand Serre – 38 350 LA MORTE

Service de réservation (Bureau d'information touristique) :

04 76 56 24 72 – ags@matheysine-tourisme.com

Les présentes conditions générales de vente ou titres sont valables pour l'ensemble de la saison hivernale 2024-2025, aux dates officielles d'ouverture des remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre.

Dans le cadre "**d'activités ludiques et sportives**", la SAAGS propose la découverte du métier de dameur en prenant place dans la dameuse. Les conditions générales de ventes doivent obligatoirement être acceptées par les clients avant le début de l'activité.

GÉNÉRALITÉS :

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent au produit : « Découverte du métier de dameur ». Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le français.

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ACHAT

Les réservations doivent être prises de la façon suivante :

- Par téléphone (04 76 56 24 72) ;
- Par mail (ags@matheysine-tourisme.com) ;
- En direct (au Bureau d'Information Touristique) ;

Le règlement se fait directement au Bureau d'Information Touristique, en espèces, en chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en carte bancaire (paiement sur place au Bureau d'Information Touristique).

Pour toutes réservations à distance, le règlement doit intervenir avant le début de l'activité.

ATTENTION !!! Aucun règlement ne sera pris par le conducteur de la dameuse.

Le Bureau d'Information Touristique se garde le droit d'annuler la réservation et de procéder à son remplacement par un autre client si le règlement ne lui est pas parvenu dans les 7 jours qui suivent la prise de réservation.

Réservations :

Réservation 24h à l'avance.

Réservation et paiement au Bureau d'Information Touristique

Tarifs :

- 60€ par adulte (à partir de 18 ans) ;
- 30€ par enfant (de 7 à 17 ans inclus).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ATTENTION !!!

Il ne s'agit pas d'un baptême en dameuse, mais de la découverte du métier de dameur.

Cet aspect sous-entend que le dameur suit un plan de damage défini par son chef de service. Il doit donc accomplir la tâche impartie et le temps que le client passera dans la machine sera défini uniquement par cette seule prérogative.

Par conséquent, il ne se permettra pas des aller-retours sur le domaine skiable sur simple bon vouloir du client. Ce dernier doit se conformer obligatoirement aux obligations du travail que le dameur doit accomplir.

Temps de la découverte : entre 2h et 3h.

NOTES IMPORTANTES :

- Ne pas être soumis au mal des transports
(le transport en dameuse peut s'apparenter parfois au mal de mer) ;
- Ne pas être en état d'ébriété, sous influence de l'alcool ou de substances illicites ;
- La machine est chauffée mais nous conseillons vivement au client d'être équipé de vêtements chauds ;
- Prévoir une gourde d'eau pour la durée de l'activité ;
- L'activité n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- En plus du dameur, 2 personnes maximum seront acceptées dans une machine ;
- Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte.

CONDITION D'UTILISATION DU TITRE

- A partir du 25 Décembre 2024

Selon planning détaillé disponible au Bureau d'Information Touristique

- Se présenter 15 min avant le RDV ;
- Point de RDV devant le Télésiège de la Blache *(vous êtes contactés si modification du lieu) ;*
- **Aucun retard toléré sous peine de départ du dameur sans le client ;**
- Aucun remboursement ne sera possible pour quelque prétexte que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION

• FAIT DE LA REGIE

- **La SAAGS et ses équipes se réservent le droit d'annuler l'activité si les conditions météorologiques et d'enneigement ne sont pas requis, pour la pratique de l'activité dans de bonnes conditions et en sécurité, ou en cas de problèmes techniques.**
- Le conducteur peut arriver en retard *(panne technique, plein d'essence à faire...)* ;
- Si l'annulation intervient à la suite de conditions difficiles *(définies par le service pistes : chutes de neige, vent fort etc...)*, l'activité sera reportée ou remboursée sous conditions *(voir directement avec le Bureau d'Information Touristique)* ;
- Remboursement sous conditions.

- **FAIT DU CLIENT**

- **Une fois l'activité réservée, celle-ci reste due ;**
- Tout retard ou annulation le jour même de l'activité ne sera pas excusé ;
- Un report de l'activité à la suite d'un fait grave peut être envisagé sous réserve de disponibilité au cours du même hiver ;
- Pas de remboursement possible.

- **RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

- Toujours suivre les instructions données par le dameur ;
- Le dameur est seul maître à bord de la machine ;
- Ne pas toucher à la machine ;
- Laisser le dameur effectuer son travail dans les meilleures conditions possibles ;
- Les films et photos sont autorisés ;
- Attention à la montée et à la descente de la machine ;
- Ne sortir sous aucun prétexte de la machine tant que l'activité n'est pas terminée ;
- Vous embarquez et débarquez devant le Télésiège de la Blache en fonction des besoins du dameur : aucune dépose sur le domaine skiable ne sera acceptée.

Si les conditions de sécurité ne sont pas respectées, les dameurs, la SAAGS et le Bureau d'Information Touristique ne pourront être tenus responsables d'un quelconque problème.

- **CONTROLE**

Billet délivré au Bureau d'Information Touristique à présenter au conducteur de la dameuse.

- **ASSURANCE**

Concernant la dameuse et le conducteur, la SAAGS dispose de sa propre assurance.
Le client doit être couvert par sa propre police d'assurance, inhérente aux transports.

« Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte. »
(Signature du client)